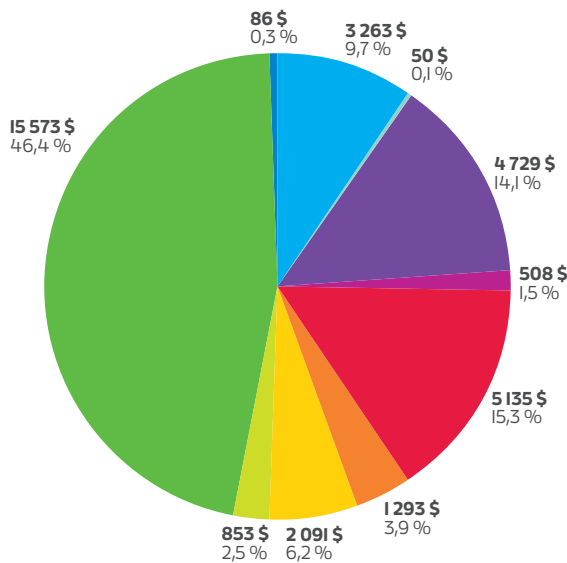


Où vont vos taxes?

L'impôt foncier, communément appelé « taxes municipales », se compose principalement de la taxe foncière générale, imposée à chaque propriétaire selon la valeur inscrite de sa propriété au rôle d'évaluation. La taxation comprend également les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles, ainsi que les frais d'agglomération.

En un coup d'œil, visualisez de quoi se compose votre compte de taxes municipales.

Budget total de 32 314 \$ (en milliers) Composition des dépenses



* Déduire du graphique les affectations de l'excédent accumulé de 1267 \$.

- Quote-part à l'agglomération
- Quote-part à la CMQ
- Administration générale
- Sécurité publique
- Infrastructures et environnement
- Urbanisme, aménagement et développement
- Loisirs et culture
- Frais de financement
- Remboursement de capital
- Immobilisations à même les revenus

Analyse comparative des quotes-parts à l'agglomération

Réel 2019	15 281 235 \$	↑	291 688 \$ 1,91 %
Budget 2020 ⁽¹⁾	15 572 923 \$		

⁽¹⁾ Estimé par la Ville de Québec



Voilà!

Vous possédez un Dossier Citoyen?

- Consultez votre compte de taxes en version pdf.
- Obtenez un rappel des dates d'échéance dans votre calendrier personnalisé.
- Adhères au compte de taxes électronique pour l'an prochain, si vous le désirez.

Pour créer votre Dossier Citoyen Voilà! ou pour vous y connecter, visitez lancienne-lorette.org/voila.



Information

418 872-9811 • taxation@lancienne-lorette.org
lancienne-lorette.org | section Taxes et évaluation



Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

Votre compte de taxes 2020



Ville de
L'Ancienne-Lorette

On est unique



Mot du conseil municipal

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En ce début d'année, le conseil municipal vous adresse ses vœux pour une bonne et heureuse année 2020.

Toujours dans cette optique, c'est avec fierté que nous vous présentons un résumé du budget municipal qui permettra de vous offrir tout au long de l'année des services municipaux d'une grande qualité.

De façon très succincte, le budget 2020 se résume ainsi :

- Une hausse de taxe de 1,75 % pour le secteur résidentiel, ce qui représente 53 \$ pour une résidence moyenne évaluée à 290 893 \$.
- Pour le secteur commercial, cette hausse sera de 2,9 %, légèrement au-dessus de l'inflation.
- La taxe de neige, qui existait jusqu'à maintenant, a été abolie puisque les conséquences du ramassage de la neige sur certaines rues procurent un avantage à toute la population lorettaine par exemple sur la rue Notre-Dame où l'accès aux commerces et services est grandement facilité.
- Le programme triennal d'immobilisation portera essentiellement sur nos infrastructures et sera financé en partie par nos surplus budgétaires accumulés. Cette façon de faire permettra de mieux contrôler l'évolution de notre dette.
- En plus des services de compte de taxes en ligne et des prélèvements bancaires automatiques, votre compte de taxes sera payable en quatre versements au lieu de trois.

Cette année encore, on peut dire mission accomplie!

Votre conseil municipal

NOUVEAU!

Quand payer?

Votre compte de taxes municipales est payable en **4 versements sans frais ni intérêt.**

Les dates d'échéance pour l'année 2020 sont les suivantes :

Février	Mai	Juillet	Septembre
27	7	16	24

Si le montant du compte de taxes est de 300 \$ ou moins, le paiement complet doit être effectué d'ici le 27 février 2020.

Afin d'éviter des frais d'intérêts et de pénalités, il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements soient effectués au plus tard à la date d'échéance, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

Où et comment payer?

I. Prélèvements automatiques

Évitez les retards et les oublis!

Vos paiements seront effectués à temps, sans même que vous ayez à y penser.

Transmettez à l'hôtel de ville le formulaire « Adhésion au débit préautorisé », accompagné d'un chèque portant la mention « Annulé ». Ce formulaire est disponible sur notre site Internet, à lancienne-lorette.org, section Formulaires, ou à l'hôtel de ville.

2. Internet

Sur le site Internet de votre institution financière, choisissez le fournisseur Ville de L'Ancienne-Lorette-taxes. Le numéro de référence à fournir correspond au numéro de matricule de 18 chiffres inscrit dans le haut de votre facture de taxes. Veuillez vous assurer des délais de traitement de votre paiement auprès de votre institution financière afin d'éviter des frais de retard.

3. Poste

1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Mode de paiement : Chèques* à l'ordre de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

4. En personne

1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Modes de paiement : Paiement direct, chèques* et argent comptant.

* Il est important de ne pas brocher les chèques et de joindre les coupons de remise appropriés.

Taxes payées par votre institution financière

Si vos taxes sont payées par votre institution financière, tous les renseignements relatifs au paiement lui ont été transmis. Cependant, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre institution effectue vos paiements. Notez que les comptes d'ajustement émis en cours d'année ne sont pas acheminés à votre institution financière. Vous devez leur transmettre cette information.

Arrrages ou autres sommes dues

Si un montant est indiqué à la case « Autres sommes dues », il s'agit d'une somme impayée avec intérêts et pénalités calculés au 27 février, date du 1^{er} versement de 2020. Le montant inscrit au 1^{er} versement inclut le total des sommes dues. Si vous avez effectué un paiement après le 23 janvier 2020, veuillez le déduire de la somme due.

Taux de taxation pour l'année 2020

Taxes foncières générales

(par 100 \$ d'évaluation)

- Taux immeubles résidentiels : 0,9108 \$
- Taux immeubles de 6 logements ou plus : 0,9108 \$
- Taux immeubles non résidentiels : 2,8277 \$
- Taux immeubles industriels : 2,8459 \$
- Taux terrains vagues desservis : 1,5083 \$

Tarification immeubles résidentiels

(par unité de logement)

- Service d'aqueduc : 131,61 \$
- Service d'égout : 143,98 \$
- Gestion des matières résiduelles : 168,65 \$

Tarification immeubles non résidentiels

(par 100 \$ d'évaluation)

- Service d'aqueduc commercial : 0,1125 \$
- Service égout commercial : 0,1232 \$
- Gestion des matières résiduelles commerciales : selon le type de contenant*

* Taux disponibles sur notre site Internet.

Autres types de tarification

- Taxe spéciale – piscine (charge fixe) : 48,33 \$

